



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-08(03)

Séparation des fournisseurs principaux et auxiliaires

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-08(03) – Séparation des fournisseurs principaux et auxiliaires (--E)

Énoncés :

Obtenir des services de télécommunications de secours auprès de fournisseurs distincts des fournisseurs principaux afin de réduire la vulnérabilité aux mêmes menaces.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les menaces auxquelles font face les services de télécommunications sont définies dans les évaluations des risques de l'organisation et comprennent les désastres naturels, les défaillances structurales, les attaques cyberphysiques et les erreurs par omission ou par action. Les organisations peuvent réduire les vulnérabilités communes en minimisant l'utilisation, par les fournisseurs de services de télécommunications, d'une infrastructure partagée et en sélectionnant des services ayant une séparation géographique adéquate. Les organisations peuvent considérer l'utilisation d'un seul fournisseur de services lorsque celui-ci peut fournir des services de télécommunications de secours qui répondent aux exigences de séparation établies dans l'évaluation des risques.